

N° 4700<sup>11</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

---

## PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2001

\* \* \*

DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT AU  
PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

(18.12.2000)

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre du 15 décembre 2000, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Etat partage les vues de la commission des Finances et du Budget si elle estime que le remplacement des termes „décuple de l'accise“ par ceux de „décuple de la taxe“ constitue une erreur matérielle.

Copie de la présente est transmise à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat – Service Central de Législation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Le Président du Conseil d'Etat,*  
Raymond KIRSCH

